Syndicat de Quartier de PESSAC-BOURG

Association de défense des intérêts des habitants – Groupement déclaré sous le n° 11846

Feuille d'informations N°31

Hiver 2010—Printemps 2011

PRESIDENTE D'HONNEUR
Arlette CHASTAND

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT
et délégué à la Fédération :
Jean-Claude LARREZET
05 24 61 30 93

VICE-PRESIDENTS:
Commission socio-culturelle:
Micheline HONTABAT
05 56 45 23 94
Christiane ROUSSEAU-SIMON
05 56 46 03 61
Jacqueline JACOB
Commission urbanisme
Dominique LESTYNEK
05 56 45 55 51
Stéphanie TRITSCHLER
06 10 21 04 37
Bernard ROSE 05 56 45 52 87
Paul FAUREL 06 83 30 63 16

SECRETAIRES:
Pierre AUGER 05 56 45 40 59
Christiane ROUSSEAU-SIMON

TRESORIERS:
Olivier LARREZET-.
EISENBACH
05 24 07 63 59
Sylvie CAMACHO (adjte)
06 72 43 90 38

COMMUNICATION:
Rédaction de la « **Feuille d'Informations** »
René CANCIAN 05 56 45 75 63

==========

VERIFICATEURS DES COMPTES:
Mme TAUBAN, M. BIOT,
M. L'HARIDON

ACTIVITES:

SCRABBLE CLASSIQUE:
Mme MERLE
05 56 45 68 51

SCRABBLE DUPLI CATE
Mme LEPIC
05 56 45 43 61

PATCHWORK:
Mme JUHEL 05 56 36 21 68
Mme MAZAUD 05 56 65 32 88

VIDE-GRENIERS
Sylvie
06 72 43 90 38

BELOTE:
M. Claude DUMAS
05 56 45 16 04

TAROT:
Melle BOURDIER
06 24 34 32 85

(**TRICOT:**
Christiane ROUSSEAU-SIMON
05 56 46 03 61

BOITE AUX LETTRES
28, Rue Roger Cohé
Tél.: 05 33 48 52 42

NOTRE SITE SUR INTERNET ADRESSE:
www.federation-quartiers-pessac.com
Cliquer sur « quartiers » puis sur « pessac-bourg »
NOTRE ADRESSE ELECTRONIQUE:
quartier.pessac-bourg@laposte.net

Maison de quartier, 28 Av. Roger Cohé

SOMMAIRE

L'ASSEMBLEE GENERALE
Rapport moral
Rapport des activités
Rapport financier
Renouvellement 1/3 sortant
Commission urbanisme
Dialogue avec M.le Maire et les élus

Séquence « humeur »

Chers voisins du Bourg,

Cette « feuille d'info » fait suite à l'Assemblée Générale de notre association et constitue essentiellement le compte-rendu résumé de cet important rendez-vous annuel auquel vous étiez conviés le 12 février dernier. Dans le précédent n° nous souhaitions la bienvenue à nos nouveaux voisins du Bourg et leur présentions notre syndicat en rappelant qu'il était ouvert à tous et que nos objectifs essentiels étaient

1)la défense des intérêts des habitants et de l'intérêt général de notre quartier,
2)l'organisation de loisirs facilitant la convivialité et le lien social.
3)la transmission de remarques et de propositions auprès des collectivités locales.

Ce bref compte-rendu relatera une partie des échanges , toujours très riches, avec Monsieur le Maire et les adjoints qui nous font l'honneur, comme chaque année, de nous rencontrer à l'issue de l'Assemblée Générale. Nous les en remercions vivement.

En cette saison il n'y a pas que les bourgeons qui éclatent; nous assistons à une amplification spectaculaire des grands travaux qui métamorphosent totalement notre centre ville… De quoi alimenter les prochaines éditions de notre feuille d'info… pour autant qu'une véritable concertation entre élus et Pessacais reprenne sérieusement vie.

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 FEVRIER 2011

Notre assemblée Générale s'est tenue dans la salle municipale Roger Cohé, 7 rue des Poilus . La séance a débuté à 16h15. Le Président, Jean-Claude LARREZET, hospitalisé, a délégué la présidence de la séance à Dominique LESTYNEK .

On évoque, en préliminaire, la disparition d'Arlette CHASTAND décédée le 30-11-2010. Le syndicat de

quartier dont elle était la présidente d'honneur, lui rend hommage pour son dévouement exemplaire, la compétence et la pugnacité qui l'ont animée auprès de nombreuses associations de PESSAC . Elle était membre de notre syndicat de quartier depuis 1978.

A) ASSEMBLEE GENERALE EXTRAODINAIRE

Il s'agit d'une modification statutaire consécutive au changement de siège social. Dorénavant le siège social du syndicat de quartier de PESSAC-BOURG se trouve officiellement à la salle municipale de quartier, 28 rue Roger Cohé .

B) ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

I) RAPPORT MORAL

a) La nouvelle maison de quartier , 28 rue Roger Cohé, a été inaugurée le 17 septembre 2010 par Monsieur le Maire de Pessac en présence d'élus , de membres de l'administration municipale, de plusieurs habitants du quartier, des membres du syndicat de quartier du Bourg, de présidents des syndicats de quartiers voisins… (Deux pages de la précédente feuille d'info ont été consacrées à cet évènement) . Il est rappelé que c'est à l'ancienne municipalité conduite par Monsieur AUGER que nous devons le maintien de cette ancienne école maternelle dans le patrimoine communal et qu'une partie en a été réservée au syndicat de quartier. Nous lui en sommes très reconnaissants. La réhabilitation a été réalisée par la présente municipalité que nous remercions notamment pour avoir tenu compte de certaines de nos suggestions pour son nouvel aménagement (voir nos précédents n°).

b) Faiblesses de la concertation et de l'association des habitants aux projets qui les concernent.

Plusieurs exemples illustrent soit l'absence de concertation soit le refus de la prise en compte des arguments des habitants:

Les travaux dans la rue Nancel Pénard : pas de concertation.

La construction de quatre maisons de ville dans la rue Faust. Certes quelques riverains ont été invités pour la présentation du projet mais il n'était pas question de recueillir des avis ; (le syndicat de quartier n'a reçu l'invitation que plusieurs jours après…) . Toutes les personnes concernées (promoteur, propriétaires, riverains…) ont demandé que les constructions soient réalisées avec un recul pour respecter une certaine harmonie avec l'environnement . Le refus nous est parvenu sans appel: le PLU exige l'alignement car ici il n'y a pas de « séquence cohérente ». La réponse vaut son pesant d'or et un brin d'humeur (à lire un peu plus loin)

De même dans la rue Danglade où s'applique une règle du PLU différente imposant un recul par rapport aux limites de propriétés, une maison pourrait s 'élever sur la limite de la propriété voisine. On voit que le PLU peut avoir parfois l'échine souple.

Pas de concertation également concernant les noms des rues et places nouvelles. Certains habitants sont surpris par les noms qu'on (?) nous impose … Ces noms sont certes respectables mais pourquoi ne pas honorer des personnages ou des sites locaux qui parlent davantage à la mémoire et au cœur des Pessacais ?

Autre question qui demeure en suspens et que des rumeurs viennent alourdir ? La Municipalité a-t-elle un projet concernant la villa Clément V (rue Dulout) qu'elle a acquise lors de la précédente mandature ? Nous avions suggéré plusieurs destinations possibles. Le silence nous inquiète. Il est cependant urgent de stopper sa dégradation et de la sécuriser. Nous interviendrons à nouveau à ce sujet.

c) Le syndicat de quartier participe, comme chaque année, à la fête des associations. Manifestation importante qui vous permet de rencontrer les très nombreux bénévoles qui se consacrent aux multiples activités socio-culturelles de la Ville .

d) Plusieurs clubs sont intégrés dans notre syndicat de quartier et fonctionnent de façon autonome. Ils présenteront leurs rapports d'activités.

Notons enfin que dans le cadre des activités socio-culturelles l'ex-office socio-culturel devenu « Pessac en scènes » s'est municipalisé sans notre accord .

e) Nous rappelons que le syndicat de quartier entretient des relations étroites avec la Fé-

dération des syndicats et comités de quartiers de Pessac (au nombre de 17). La Fédération a été fondée en 1936. Elle organise des débats et des réflexions avec les quartiers et participe à des commissions consultatives et des conseils de développement concernant l'agglomération bordelaise et Pessac.

II) RAPPORTS DES ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES ET DES CLUBS

1)Les évènements annuels

Le Goûter **Il a eu lieu le 17 avril 2010, avec animation et a connu le succès habituel.**

Musique en quartiers **Elle n'a pu avoir lieu cette année pour cause d'indisponibilité des organisateurs. Elle est reportée.**

Une exposition « école maternelle » **permanente dans notre maison de quartier . Des panneaux, l'équipement de l'écolier d'autrefois, des cartes et des tableaux pédagogiques anciens… le tout remarquablement présenté par Claudine JOUSSE et Janine BOUSQUET avec le concours de l'imprimerie municipale.**

Recherche de l'origine des noms de rues de Pessac **Un groupe se consacre à cette recherche passionnante. On connaîtra bientôt le fruit de ces travaux.**

2) Les clubs

Le Président donne ensuite la parole aux différents responsables des clubs:

Le scrabble classique : **Madame Merle rappelle tout l'intérêt que présente ce jeu surtout lorsqu'il est pratiqué dans une excellente ambiance. Rendez-vous les lundis et vendredis à 14h dans notre salle de quartier.**

Le scrabble duplicate : **Nous reproduisons ci-après (page 9)l'exposé détaillé de Madame Lepic .**

Le patchwork **Des œuvres sont exposées dans la salle . Que de belles créations avec des morceaux de tissus artistiquement assemblés ! C'est toujours surprenant. Mme Juhel et Mme Mazeau dirigent ce club qui se réunit les 2e et 4e jeudis de chaque mois dans la salle de quartier.**

Le tarot **: responsable Melle Bourdier. Groupe important de joyeux compétiteurs qui se retrouvent dans notre salle le vendredi soir, le samedi soir à partir de 21h et le mardi à partir de 14h avec Nicole.**

Le tricot **Ce club est animé par sa créatrice Christiane Rousseau-Simon dans la salle du Poujeau . Ces doigts de fées se retrouvent le 2e et le 4e mardi de chaque mois de 13h45 à 17h30.**

Les vide-greniers **connaissent toujours le même succès . L'organisatrice , Sylvie , est à présent bien connue de tous et fait preuve d'autorité et de savoir-faire dans une activité pas facile à contrôler.**
Elle est félicitée.

III)RAPPORTS FINANCIERS ET RAPPORTS DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Le trésorier, Olivier LARREZET-EISENBACH présente le bilan financier. Un tableau très clair est projeté à l'écran et fait apparaître un bilan positif qui ne suscite pas de questions particulières. Les contrôleurs aux comptes proposent à l'Assemblée Générale d'accorder le quitus au trésorier, ce qui est fait à l'unanimité. En réponse à une remarque le trésorier promet d'effectuer plus rapidement l'encaissement des chèques.

Fixation de la cotisation :

Elle est maintenue à 10 €. Elle n'a pas augmenté depuis plusieurs années ce qui devrait inciter les habitants qui reçoivent ce journal et qui ne sont pas encore adhérents à s'inscrire en envoyant le chèque de 10€ au Président ou à un membre du conseil d'administration libellé au nom du « syndicat de quartier de Pessac-Bourg »...merci !

IV) APPEL A CANDIDATURES - ELECTION ET RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT

Des volontaires parmi les adhérents pour venir grossir l'équipe des bénévoles qui animent le syndicat de quartier seraient les bienvenus ! Il faut assurer la relève et renforcer l'équipe...n'hésitez pas ! L'ambiance est détendue et amicale. Le Conseil d'Administration se réunit une fois par mois (la plupart du temps le mardi de 20h30 à 22h).
Personne ne se manifeste au cours de cette séance; espérons qu'au cours de l'année l'appel sera entendu!

Comme le prévoit le règlement, chaque année un tiers des membres du C.A. doit être renouvelé. Cette année sont concernés Sylvie CAMACHO, Micheline HONTABAT, Dominique LESTYNEK. Comme tous trois se représentent, ils sont réélus à l'unanimité.

Ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

****

LES GRANDS TRAVAUX ACTUELS

****

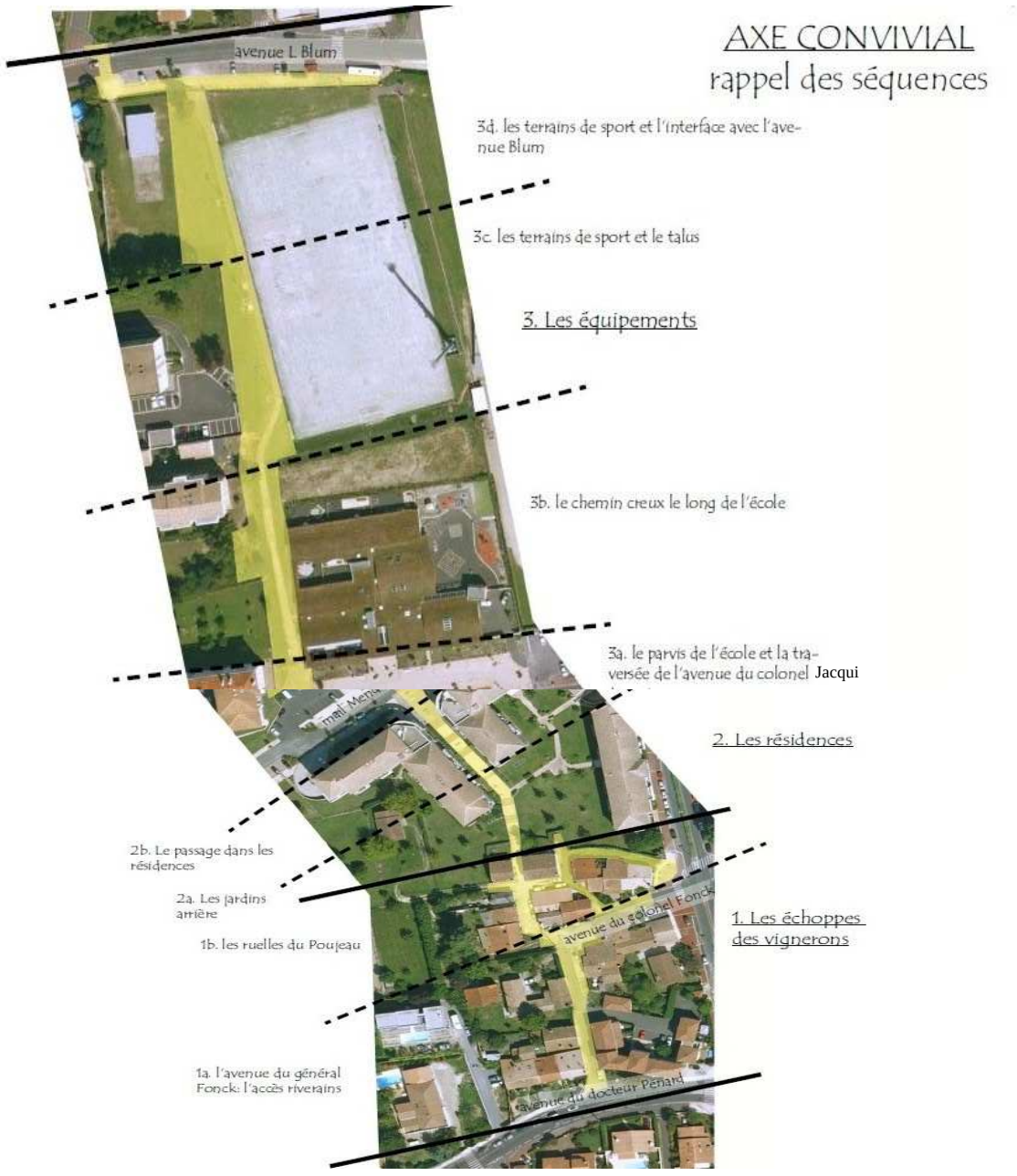

VI) COMMISSION URBANISME

L'ordre du jour appelle à présent l'exposé sur les grands projets de la ville. Cette tâche incombe au président de cette commission, Dominique LESTYNEK . Son propos est illustré par des photos et des tableaux projetés à l'écran.

Chantiers des îlots 2 et 3 dits « le cercle » et « le carré »

Ces deux bâtiments sont réalisés par BOUYGUES IMMOBILIER et sont conduits simultanément.
Sur l'îlot 2 , construction d'un immeuble en quart de cercle (à l'intersection des rues Pujol et E. Marcel) dit « le cercle » comprenant 28 appartements du T1 au T5 et des commerces en rez-de-chaussée.
Sur l'îlot 3, dit « le carré », construction de trois bâtiments et réhabilitation des anciens. Soit 36 appartements de qualité du T1 au T5 et toujours des commerces en rez-de-chaussée. Tous les immeubles auront leurs parkings en sous-sol.
Aquitanis sera l'aménageur des espaces publics, de l'éclairage public et du mobilier urbain.
Au cours du 2e trimestre 2011 les deux magasins (ex-Marionnaud et ex-Jardins de Murcie) seront démolis pour permettre la liaison de la place de la Ve République et de la nouvelle place de l'îlot 3, place de la Liberté. L'ensemble sera traité de façon identique avec un revêtement en granit et des plantations. La place de la Ve République entièrement refaite sera plane sans marches ni bordures et sera agrémentée d'une fontaine...sèche. L'ensemble, de l'école A.Briand à l'église , sera traversé par un ruban de dalles en bois qui marquera le passage de l'axe convivial.
Le tronçon de l'avenue Cohé entre la place Goulinat et l'avenue Pasteur sera transformé en cour urbaine sans trottoirs. Piétons et voitures se partageront cet espace.
La rue Lemoine sera élargie et des emplacements de stationnement y seront créés.
La place Goulinat comprendra un petit parking et un square; elle sera interdite à la circulation des voitures.
L'auvent de la gare (400m2) est pratiquement terminé et abritera, outre les voyageurs, cinq têtes d'oiseaux de Laurent le Deunff… (un clin d'œil aux voyageurs étourdis qui y égareront leurs bagages…?)
Tous ces travaux devraient se terminer fin 2012 ; la métamorphose de Pessac sera spectaculaire ! Les anciens Pessacais sont totalement dépaysés, les uns angoissés, d'autres révoltés par la disparition de leur vieux village où régnait une forte convivialité...qu'en penseront les jeunes générations ? Qu'amènera cette densification de la population que l'on recherche avec tant d'empressement? On le saura bientôt…
En attendant soyons prudents et patients aux abords de cet immense chantier ; il faudra éviter les engins et les véhicules des entreprises , les voitures des automobilistes excédés qui se gareront n'importe où…Nous savons que les élus responsables de la Mairie n'ont rien négligé pour limiter au maximum inconvénients et dangers. Cependant nous avons devant nous deux années difficiles à passer surtout pour les écoliers, leurs parents accompagnateurs et les enseignants et le personnel des écoles qui ne sauront où garer leurs voitures.

La Fraternité.

Le centre ville a vu disparaître les vieux bâtiments disparates appartenant à l'association « La Fraternité » et situés dans la rue Adrien Ducourt. Cette Association vient d'inaugurer, en décembre, un beau bâtiment sur ce même emplacement. Les tractations, montages financiers, échanges de terrain semblent avoir été complexes mais le résultat est là: un gymnase à l'étage (350m2 environ) loué au collège et au lycée et trois salles équipées à usage associatif au rez-de-chaussée (360m2 environ). L'ancien président, Jean-Michel LeRoy et le nouveau, Henri Vincens de Tapol ont conduit habilement l'affaire. Le centre ville s'en trouve enrichi et embelli.
Entre ce bâtiment et le lycée, la nouvelle rue Mandela sera prolongée jusqu'à la rue Jean-Jaures dans l'axe de la rue Curie fermant ainsi la boucle de centre ville.

La salle sports-évènements de Bellegrave

Un grand projet dédié au sport et aux grands évènements verra le jour à Bellegrave à la place de l'actuelle salle des sports délabrée. L'investissement est important: 12 millions d'€. Le nouveau bâtiment comprendra une grande salle

de compétitions multisports et évènementielle de 1500 m2: 1000 places en gradins, un dojo de 300m2 modulable, une salle de boxe de 280m2, des salles de préparation physique de 80m2, de nombreux vestiaires dont certains adaptés aux équipes handisport, des infrastructures pour les grandes compétitions: tribune de presse, emplacements pour les caméras, une infirmerie, une salle de contrôle antidopage, une salle de réunions pour les arbitres. Des aires de stationnement spécifiques sont prévues sur le site: pour les bus des équipes, des officiels, du personnel, de la presse, car de régie, ambulance. Le nouvel axe convivial reliera cet équipement au pôle intermodal du centre ville…

Nos demandes portent sur la réalisation d'un square dans la zone, l'aménagement paysager des parkings le long du stade et l'équipement convivial (bancs, etc.) de l'espace d'accueil extérieur de cette salle.

L'ouverture au public est prévue pour janvier 2014.

Le cheminement convivial

On présente ensuite le trajet du cheminement convivial. Nous en avons maintes fois évoqué le tracé. Une portion reste encore au stade de l'étude, celle qui conduit de Bellegrave au Poujeau, portion qui comporte actuellement une partie en gradins...Nous espérons ici aussi participer à la réflexion.

Le stationnement

Il demeure toujours aussi problématique à Pessac même en dehors des zones de travaux.

L'assemblée a devant les yeux un savant tableau qui démontre l'absurdité de la mesure « stationnement gratuit 1 h renouvelable 1 fois ». Le fait de pouvoir renouveler permet quelques tricheries de la part de ceux qui habitent ou travaillent à proximité. Résultat, un grand nombre de voitures ventouses empêchent la rotation recherchée. Le tableau montre qu'une place de stationnement dans les zones payantes peut être utilisée chaque jour par un nombre de voitures allant de 1 à 16 suivant la durée de la gratuité (durée gratuite de 1/2 h à 2h avec renouvellement). Cela donne à réfléchir… Les élus savent qu'ils peuvent compter sur notre rapporteur pour approfondir cette démonstration…

Le Président de la séance remercie les participants et clôt l'assemblée générale puis il accueille Monsieur le Maire et les élus.

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir les débats, fait une longue présentation générale de sa politique de la ville. Retenons quelques passages clés.

Il fait le constat que « le siècle fait bouger le monde ». 15 000 nouveaux habitants (surtout des actifs) s'installent chaque année dans le département. Trois pôles les attirent: Bordeaux, Arcachon et Libourne.

De nombreux éléments attractifs: la fréquence des TER (70 arrêts par jour); 4000 voyageurs/jour à Pessac; dans 5 ans, grâce à la LGV, Bordeaux sera à 2h de Paris. Le tram connaît un immense succès comme chacun peut le constater. Un projet de liaison de Pessac-Alouette vers l'aéroport est à l'étude. Le campus attire de plus en plus d'étudiants. Pessac était « coincé », à présent il s'ouvre vers le sud (sous la voie ferrée) et vers le nord.

200 000 entrées payantes au cinéma Jean Eustache l'année dernière. Le coût du foncier augmente entre 10 et 15% à Bordeaux. La salle des sports-évènements pourra offrir jusqu'à 1500 places, …

Pessac, ajoute-il, se distingue par sa beauté et son dynamisme; le commerce se développe ainsi que le culturel (plus de 500 personnes, tous les jeudis, assistent aux conférences culturelles). La ville à présent est très accessible. En bordure de notre quartier, côté sud, l'écoquartier du Lartigon va bouleverser cette zone traversée par le tramway et deviendra une zone d'habitat diversifié importante avec des structures sociales, de la mixité sociale et notamment des logements pour personnes âgées. …

L'enthousiasme de Monsieur le Maire pour les progrès qu'accomplit notre ville est éclatant; on ne peut que souhaiter que les Pessacais ressentent le même bonheur .

Monsieur le Maire répond ensuite à quelques questions. Nous retiendrons ici quelques réponses:

-La commune a fait l'acquisition de la propriété Ezner, rue Roger Chaumet, qui constituera avec les parcs Razon et Pompidou un pôle paysager intéressant qu'il est prévu d'aménager.

-Sur la future place de la Ve République, la circulation des voitures continuera d'être autorisée sauf le week-end et les jours où se tiendront des manifestations. Pour le syndicat de quartier la réalisation de la boucle Pasteur/Gambetta/ Mandela/Jean-Jaures devrait laisser la place en permanence aux piétons.

-La propriété Clément V restera propriété de la ville, c'est promis ! … mais on ne sait pas encore quelle sera son affectation (le syndicat de quartier attend une invitation pour connaître la suite à donner).

-Autre promesse de Monsieur le Maire: un jardin d'enfants sera aménagé à Bellegrave . C'est une demande des habitants relayée par le syndicat de quartier.

-On fait part d'un constat: l'insécurité va s'aggravant. Quelles mesures prendre ?

-Le transfert du commissariat de police vers le centre n'est pas à l'ordre du jour faute de financement.

-Le stationnement en bout de rue, interdit par le code de la route, est trop fréquent et pas sanctionné ; l'accès à certaines rues s'en trouve malaisé et dangereux.

-On demande le déplacement de certaines boîtes des réseaux qui gênent la circulation sur les trottoirs ; le bouquet: près de l'école A. Briand , à l'angle de la rue Cohé et de la place Goulinat (ça vaut le détour!)

La séance des questions se termine par le pot de l'amitié que le syndicat de quartier offre à tous les participants.

Puis ceux qui s'étaient inscrits pour le repas de quartier se rendent au restaurant tout proche.

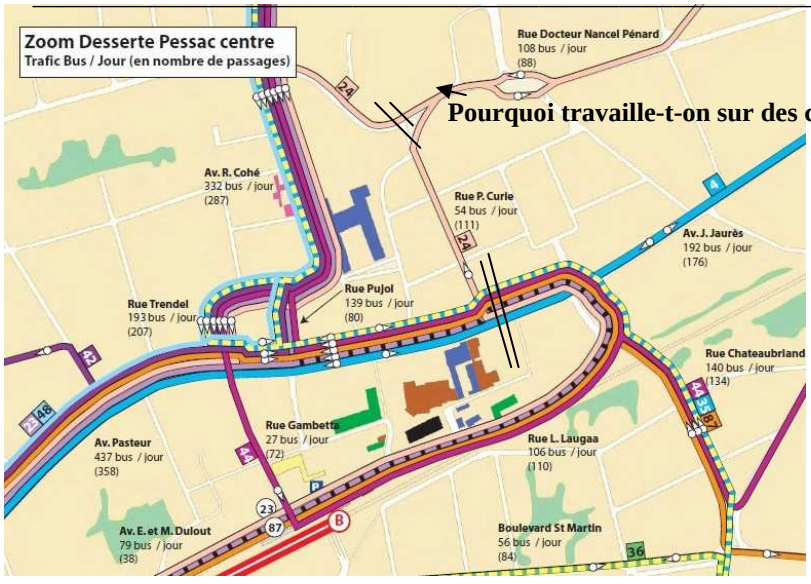

Pourquoi travaille-t-on sur des cartes non mises à jour ??

On voit que l'on pourrait soulager la rue Roger Cohé (où les cars doivent s'arrêter pour se croiser) en y instaurant un sens unique pour les bus dans le sens ascendant ...

SEQUENCE HUMEUR...

Monsieur le maire l'a sondée : elle n'en a pas!!

Vous qui passez par la rue Faust (et vous êtes nombreux les jours de classe) avez-vous remarqué que cette rue n'en a pas ?
(Et quand on n'en a pas …….)
Oui, on peut lire dans une lettre-réponse de l'administration municipale au syndicat de quartier que la rue Faust n'a pas de « *séquence cohérente* » et donc on applique le P.L.U. et rien que le P. L.U. !!

Appuyant les demandes unanimes du promoteur, des propriétaires, des riverains, des passants consultés, de tout le monde en somme, le syndicat de quartier a demandé à la mairie à maintes reprises , oralement et par écrit, que les constructions des 4 maisons de ville prévues dans cette rue soient bâties avec un recul par rapport au trottoir pour être en harmonie avec l'existant dans ce quartier. Eh bien non ! la réponse fut sans appel : la malchance s'est abattue sur cette rue ! Elle n'en a pas !! Evidemment vous constatez en faisant un tour dans les rues voisines (rue des Marguerites, rue de la paix, rue Jean Monnet ...) qu'elles en ont toutes, ça crève les yeux!

À chaque pas vous voyez une « *séquence* » et, qui plus est, elle est « *cohérente* » ! Et comme cette rue Faust n'en a pas, eh bien, vous vous râperez les coudes contre les murs en poussant votre poussette sur son trottoir étroit, vous serez privés de haies ou de massifs fleuris que vous trouvez dans les autres rues ... qui en ont, elles, (des « *séquences cohérentes* »), les poubelles auront de la peine à rentrer et les voitures pourront difficilement sortir des garages. Ce n'est pas dû à l'impossibilité de reculer les constructions puisque la place existait à l'arrière mais le coupable c'est le P.L.U. ! Quand la rue n'en a pas (de « *séquence cohérente* ») le P.L.U. se bloque! Les pages se collent; on ne peut plus le feuilleter jusqu'au bout ; et donc on ne peut pas découvrir toutes les dérogations qu'il autorise lorsqu'on risque, comme ici, de dénaturer un site …Certes, on l'admet volontiers, le P.L.U. n'est pas si bête que ça… et il sait s'adapter quand le bon sens le sollicite …
Mais, décidément, encore faut-il en avoir ...des *séquences cohérentes* !
Mais, au fait, qu'est-ce qu'une « *séquence cohérente* » dans nos rues à l'habitat ancien ?

Rue Faust

Ici un étage

****

Il convient de remarquer que le mécontentement des riverains (et du syndicat de quartier) s'amplifie au fil de projets affectant la qualité et le cadre de vie avec des constructions de logements en limites séparatives et/ou sur le domaine public hors du cœur de ville délimité par la ZAC !!

****

Pour les petits nouveaux: le P.L.U. = Plan Local d'Urbanisme. Il remplace l'ancien P.O.S. (plan d'occupation des sols). On peut le consulter en Mairie. La commune est partagée en zones et à chaque zone s'appliquent des règles de construction particulières. Il est révisé périodiquement. Il a prévu des adaptations en fonction de l'environnement de la construction. Exemple: la rue Danglade se trouve dans une zone différente de la rue Faust donc les règles sont différentes … Dans notre centre ville les limites des zones suivent des tracés parfois étranges .

Document remis par Madame LEPIC:

« Club de Scrabble de Pessac

Beaucoup de personnes connaissent le jeu de scrabble tel qu'il est pratiqué en famille, selon la formule dite classique: deux, trois ou quatre joueurs piochent leurs lettres dans un même sac et jouent sur la même grille à tour de rôle. Cette formule laisse une certaine part à la chance, chaque joueur ayant des lettres différentes et jouant sur une configuration de grille différente, puisqu'elle évolue au fi! des mots posés par chaque joueur.
Or en 1971, un avocat bruxellois, nommé Hippolyte Wouters, a inventé la formule «duplicate», censée éliminer le facteur chance. Il s'est inspiré pour cela du bridge, jeu de cartes dans lequel existait déjà une formule nommée duplicate (mot d'origine anglaise signifiant «faire une copie à l'identique»), qui permet d'atténuer fortement le facteur chance, en distribuant les mêmes donnes de cartes aux quatre joueurs de toutes les tables.

L'invention de cette méthode de jeu a permis rapidement la mise en place de compétitions rassemblant un nombre illimité de personnes. C'est ainsi que les festivals fédéraux français accueillent chacun plus de 1000 joueurs.

Dans une partie de scrabble duplicate, système pratiqué au club de Pessac, chaque joueur possède son propre jeu. Un arbitre tire 7 lettres dans un sac, il les annonce et tous les joueurs prennent ces 7 mêmes lettres. Chacun réfléchit (de 1 à 3 mn selon le type d'épreuve), en essayant de trouver le mot qui permet d'obtenir le score maximal. Il n'y a pas de stratégie de jeu comme en partie classique: il faut à chaque coup marquer le nombre de points le plus élevé possible, sans se soucier des coups suivants. A la fin du temps de réflexion, chaque joueur inscrit la solution qu'il a trouvée et son nombre de points sur un bulletin. La meilleure solution, donnée par un ordinateur, est retenue et placée par tous les joueurs sur leur grille. L'arbitre tire ensuite de nouvelles lettres, pour compléter le reliquat à 7 lettres, et la partie continue jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des consonnes ou des voyelles à tirer. Le gagnant d'une partie est celui qui obtient le plus de points sur l'ensemble de celle-ci; les autres joueurs se classent dans l'ordre décroissant des points..

Dans notre club,les réunions ont lieu à la salle Léon Blum les mardis et jeudis de 14 h à 18 h, dans une ambiance très agréable et les débutants sont toujours les bienvenus.
Il y a lieu de souligner que plusieurs de nos membres ont déjà obtenu de très bons résultats dans des compétitions organisées aux niveaux départemental, régional, national et même international (avec la participation des pays francophones).
Par exemple, au récent championnat de la Gironde, Anne-Marie Petit s'est classée 6e et Annie Fuster 17e.

Un simultané mondial vient également d'avoir lieu, auquel ont participé, chacun dans son pays, plus de 6000 joueurs qui ont utilisé les mêmes tirages. Anne-Marie Petit a obtenu la 599e place (encore elle !) et Gérard Labasthe la 697e.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à venir fréquenter notre club. »

RECAPITULATION DES ACTIVITES

Activités hebdomadaires :

Certaines de ces activités se dérouleront dans notre nouvelle salle de quartier, 28 rue Roger Cohé (ex-centre médico-scolaire)

Scrabble traditionnel: lundi et vendredi à 14h - nouvelle salle du syndicat de quartier, 28 rue Roger Cohé
Mme Merle 05 56 45 68 51

Scrabble duplicate: Lundi et jeudi à 13h30 - salle Léon Blum
Mme Lepic 05 56 4543 61

Patchwork : 2e et 4e jeudis de chaque mois - salle du Quartier, 28 Rue R.Cohé
Mme Juhel 05 56 36 21 68
Mme Mazaud 05 56 65 32 88

Vous trouverez les feuilles d'info EN COULEURS dans notre site internet: WWW.federation-quartiers-pessac.com Cliquer sur « quartiers » puis sur « pessac-bourg » puis sur « Journal d'informations »

Belote: M. Dumas 05 56 45 16 04

Tarot: Vendredi soir et samedi soir à partir de 21h - salle du syndicat de quartier, 28 rue Roger Cohé
Contacter Melle Bourdier au 06 24 34 32 85 (ou Mme Hontabat au 05 56 45 23 94)

Tricot 2e et 4e mardis de chaque mois - salle Poujeau, mail Mendes France - de 13h45 à 17h30
Contacter Mme Rousseau-Simon 05 56 46 03 61

Bientôt une Section de BRIDGE

Suite à l'annonce parue dans la presse locale, 13 joueurs potentiels se sont inscrits. Après consultation d'un spécialiste, le Syndicat de quartier va acquérir les matériels et accessoires nécessaires au bon fonctionnement de cette nouvelle Section. Une réunion d'information aura lieu le mercredi 16 Mars, à 15 h, à la Maison de Quartier, 28 Avenue Roger Cohé.

Manifestations traditionnelles à venir:

-Goûter gratuit le samedi 9 avril à 15 h salle de la Fraternité, rue Nelson Mandela
-Tournoi de tarot le samedi 30 avril 2011, salle Roger Cohé du Centre Culturel et Associatif Jean-Eustache , 7 rue des Poilus.
-Vide-greniers dimanche 15 mai Place de la Ve République

APPEL A DOCUMENTS

Après les expositions « les commerces et les métiers d'autrefois à Pessac-bourg », « l'école Aristide Briand… avant » et « de train en tram » (où les documents sont encore collectés) nous souhaitons préparer le 35e anniversaire de la création du syndicat de quartier de Pessac-bourg : tous les papiers, courriers, articles de journaux, photos, etc. … seront les bienvenus.

Contacter le 05 56 45 55 51

Pensez à nous faire part de vos suggestions, de vos remarques, pour que notre quartier développe toujours davantage la convivialité et que chaque habitant se sente concerné par son devenir.

À découper ou à copier et à joindre au chèque: **ANNEE 2011**

ADHESION OU RENOUVELLEMENT (chèque de 10 Euros à l'ordre du Syndicat de quartier de Pessac-Bourg, à envoyer à « Monsieur le Président du Syndicat de Quartier , 13 Rue St Jacques, 33600 PESSAC) »

□ **Je renouvelle mon adhésion** □ **J'adhère**

NOM: PRENOM: ADRESSE: ADRESSE E-MAIL: